

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 5 juillet 2011 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 20h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Fernand Veilleux	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Jean-Noël Groleau	Présent
District 04	Jacques Ferland	Présent
District 05	Robert Paré	Absent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 6	Absence: 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Leblond, agit comme secrétaire.

Deux (2) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 juin 2011
 - 4.2 Séance spéciale du 14 juin 2011
5. Trésorerie
 - 5.1 Comptes payés et à payer
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Vente pour non-paiement de taxes municipales et droits de mutation immobilières
 - 5.3.1 Dépôt de la liste des contribuables en défaut
 - 5.3.2 Autorisation au secrétaire-trésorier
 - 5.4 Agence du revenu du Canada : Demande péremptoire de renseignements
6. Rapports des comités
 - 6.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité de Loisirs, Culture et Patrimoine du 2 juin 2011
 - 6.2 Compte-rendu de la rencontre du Comité de Développement local du 14 juin 2011
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

9. Hygiène du milieu
10. Travaux publics
 - 10.1 Achat de cage à pneus
11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Terrain de Soccer : Demande des Arbrisseaux et proposition de la municipalité
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Installation de 2 luminaires rue Massé
 - 12.2 Demande d'appui de Cogesaf – augmentation du financement statutaire
 - 12.3 Rue Massé – Poste de pompage : surdimensionnement ponceau de rue et de canalisation
 - 12.4 Offre de service EXP – Surveillance des travaux stationnement École Louis-St-Laurent
13. Administration
 - 13.1 Colloque 2011 de Villes et Villages en santé
 - 13.2 Contribution annuelle pour 2011 – Entretien du parc-école Louis St-Laurent
 - 13.3 Subvention de démarrage « Marché du soir qui penche »
 - 13.4 Ville de Waterville – Tournoi de Golf du maire.
14. Ressources humaines
15. Règlements
16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 30 juin 2011
 - 16.1 Expo Vallée de la Coaticook – Souper d'ouverture
 - 16.2 Tournoi de golf des gens d'affaires de la région de Coaticook organisé par la CCIRC.
 - 16.3 Environnement/cours d'eau : Ramassage d'arbres morts sur la rivière Moe et Coaticook.
 - 16.4 Félicitations organisation de la Fête Nationale
17. Parole aux conseillers
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Fernand Veilleux préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite de la lecture de la prière.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Voici un résumé des principales questions adressées au Conseil lors de cette période de questions:

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

Monsieur Martin Ferland dépose une lettre signée par plusieurs citoyens demandant la réparation urgente du chemin de la Station. M. Le maire a répondu que l'appel d'offres était en cours et que les soumissions seraient ouvertes le 15 juillet prochain et que le contrat sera probablement accordé lors d'une séance spéciale prévue pour le 19 juillet.

3. Adoption de l'ordre du jour

5349-2011-07-05

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)

4.1 Séance ordinaire du 7 juin 2011

5350-2011-07-05

Chaque membre du conseil ayant reçu le 23 juin 2011 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2011 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2011 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance spéciale du 14 juin 2011

5351-2011-07-05

Chaque membre du conseil ayant reçu le 23 juin 2011 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 14 juin 2011 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 14 juin 2011 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Comptes payés et à payer

5352-2011-07-05

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement par chèque à qui de droit.

En date du 30 juin 2011, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit:

Comptes à payer

Annexe 1. Fonds des activités municipales 212 841.84\$

Comptes payés

Annexe 2. Fonds des activités municipales 354 483.55\$

Salaires payés

Annexe 3. Fonds des activités municipales 57 896.52\$

Adoptée à

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- M. Jacques Leblond, directeur général
- M. Eric Brus, contremaître des travaux publics

5.3 Vente pour non-paiement de taxes municipales et droits de mutations immobilières

5.3.1 Dépôt de la liste des contribuables en défaut

5353-2011-07-05

Considérant que conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C 27.1), le secrétaire-trésorier doit préparer un état des personnes endettées pour taxes impayées, ce qui comprend les droits de mutations immobilières dus à la municipalité ;

Considérant que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver l'état soumis au conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier ;
- b. d'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2011 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles ;
- c. d'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles pour lesquels toutes les taxes dues au 30 juin 2011 auront été payées et pour lesquels une entente de paiement pour les taxes dues pour les

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

années 2010 aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles ;

- d. d'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles pour lesquels toutes les taxes dues au 30 juin 2011 ne totalisent pas 200\$ au total dû afin de permettre aux officiers de trouver des solutions autres, si possible, au règlement de ces dossiers, attendu que ces immeubles pourront être réintroduits à la liste l'an prochain si aucune autre solution n'a été trouvée pour régler ces cas.

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook
Trésorerie

5.3.2 Autorisation au secrétaire-trésorier

5354-2011-07-05

Considérant que conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires ;

Considérant que conformément à l'article 1039 de ce même code, la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le secrétaire-trésorier, son représentant ou le maire à offrir, au nom de la municipalité de Compton, le montant des taxes dues, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, aux taxes scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra le jeudi 10 novembre 2011 ;
- b. d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer, au nom de la municipalité, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé ;
- c. d'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de cette vente ;
- d. d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2011 ou pour droits de mutations immobilières impayés au 30 juin 2011 et ce, sujet à la vente à l'enchère.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

cc : M.R.C. de Coaticook
Trésorerie

5.4 Agence du revenu du Canada : Demande péremptoire de renseignements

5355-2011-07-05

Considérant que la municipalité de Compton à l'instar de 87 autres municipalités de l'Estrie a reçu une demande péremptoire de renseignements suite à un jugement de la cour fédérale rendu le 14 juin 2011 dossier #T-906-11;

Considérant que la demande vise l'obtention d'une liste indiquant toutes les entreprises et les particuliers pour lesquels la municipalité a versé un montant autre que du salaire au cours des années 2007-2008-2009 et 2010;

Considérant que cette demande représente pour les officiers municipaux une somme importante de travail supplémentaire en cette période de vacances annuelles et qu'en plus la secrétaire-trésorière adjointe est en congé maladie et sera absente pour au moins 2 mois, ce qui réduit de beaucoup le nombre de personnes pouvant produire les documents exigés;

Considérant que le délai prévu pour la remise de ces informations est de 45 jours ce qui rend exigible la liste le ou vers le 31 juillet prochain;

Considérant que les circonstances particulières indiquées ci-haut font qu'il nous sera impossible de produire dans les délais indiqués l'ensemble des informations requises;

Considérant que le conseil veut répondre adéquatement à la requête présentée contre la municipalité en tout respect du jugement rendu contre elle;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à demander formellement pour et au nom de la municipalité de Compton un délai de 45 jours ouvrables additionnels afin de parfaire la liste de renseignements exigée par le ministre du Revenu National, Madame Lucie Provencher et l'Agence du Revenu bureau de Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministre du Revenu National
Lucie Provencher, Agence du Revenu bureau de Sherbrooke
Trésorerie

6. Rapports des comités

6.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité de Loisirs, Culture et Patrimoine du 2 juin 2011

Le compte-rendu de la rencontre du Comité de Loisirs, Culture et Patrimoine du 2 juin 2011 est déposé.

6.2 Compte-rendu de la rencontre du Comité de Développement Local du 14 juin 2011

Le compte-rendu de la rencontre du Comité de Développement Local du 14 juin 2011 est déposé.



No de résolution
ou annotation

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

9. Hygiène du milieu

10. Travaux publics

10.1 Achat de cage à pneus

5356-2011-07-05

Considérant que les normes de sécurité exigent que lorsqu'un pneu doit être regonflé sur une jante, il doit être placé dans une cage à pneus avant son gonflement, et ce afin d'éviter tout risque de blessures pour les employés;

Considérant les deux soumissions demandées et le rapport du contremaître des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU

- a. de ratifier l'achat d'une cage à pneus 4 barre T-102 chez Pièces d'auto et camion Coaticook au montant de 448.82\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 320 00 525 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Pièces d'auto et camion Coaticook
Travaux publics
Trésorerie

11. Loisirs, culture et communautaire

11.1 Terrain de Soccer : Demande des Arbrisseaux et proposition de la municipalité

5357-2011-07-05

Considérant que le conseil a dû verser une somme importante supplémentaire cette année dans le cadre de son entente avec l'école des Arbrisseaux ;

Considérant que le protocole doit faire l'objet d'une nouvelle négociation cet automne;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU que le conseil demande à l'école des Arbrisseaux de reporter sa demande concernant les bornes à installer à l'an prochain puisque cela n'est pas prévu au budget et que le conseil a déjà dû fournir un effort financier supplémentaire cette année au niveau de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

cc : L'école des Arbrisseaux
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Installation de 2 luminaires rue Massé

5358-2011-07-05

Considérant que plusieurs résidents ont mentionné qu'il manquait de l'éclairage sur la rue Massé;

Considérant qu'il est possible d'installer les deux luminaires disponibles immédiatement;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'installation de deux luminaires sur la rue Massé par Hydro-Québec au coût de 500\$ plus les taxes applicables;
- b. d'autoriser le responsable de l'urbanisme et des réseaux à présenter et signer la demande à Hydro-Québec;
- c. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 23 04 000 721 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Urbanisme et Réseaux
Trésorerie

**12.2 Demande d'appui de Cogesaf – augmentation du financement
statutaire**

5359-2011-07-05

Considérant les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

Considérant l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972 ;

Considérant les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant ;

Considérant le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant;

Considérant les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau ;

Considérant l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000 ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

Considérant l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose, comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;

Considérant les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;

Considérant la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets » ;

Considérant l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau ;

Considérant la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;

Considérant la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;

Considérant la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;

Considérant la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;

Considérant les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;

Considérant l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la *Politique nationale de l'eau* ;

Considérant que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;

Considérant l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

Considérant le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

Considérant l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

Considérant les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

Considérant l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponibles aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

Adoptée à l'unanimité

c.c. COGESAF
Min. du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ)
MRC de Coaticook

12.3 Rue Massé – Poste de pompage : surdimensionnement ponceau de rue et de canalisation

5360-2011-07-05

Considérant le règlement sur les promoteurs;

Considérant le projet de développement sur la rue Massé (phase 2);

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'une somme de 115 310.80\$ représentant les coûts pour la partie des travaux payables par la Municipalité en regard des dispositions du règlement sur les promoteurs particulièrement au niveau du surdimensionnement à 9074-0226 Québec Inc.;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du fonds de roulement poste 23 070 00 729 et remboursés en quatre paiements consécutifs à compter de l'an 2012.

Adoptée à l'unanimité

cc : 9074-0226 Québec Inc.
Trésorerie

**12.4 Offre de service EXP – Surveillance des travaux stationnement
École Louis-St-Laurent**

5361-2011-07-05

Considérant que le conseil a accordé le contrat pour la réalisation de travaux au parc Communautaire;

Considérant qu'il est important pour le conseil de s'assurer que l'ensemble de ces travaux soient réalisés selon les documents de soumission;

Considérant que pour ce faire il y a lieu de mandater une firme d'ingénieur-conseil laquelle assistera la municipalité au niveau de la surveillance des travaux;

Considérant que l'offre de la firme d'ingénieur-conseil prévoit la possibilité d'inclure les services de laboratoire requis pour le contrôle de la qualité des matériaux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. de confier à la firme d'ingénieur-conseil EXP. le mandat d'assurer le suivi des travaux à réaliser au niveau du projet du Parc Communautaire phase1 le tout pour une somme estimée à 8 830\$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service produite le 27 juin 2011;
- b. que de plus les services de laboratoire soient inclus le tout pour une somme de 3 315\$;
- c. que les deniers requis au paiement des sommes indiquées soient puisés à même les disponibilités du poste 23 080 00 721 du budget 2011.

Adoptée à l'unanimité

cc : EXP.
Trésorerie

13. Administration

13.1 Colloque 2011 de Villes et Villages en santé

5362-2011-07-05

Considérant la tenue du 23^e colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé sous le thème « La force de l'intelligence collective locale » se tiendra les 15 et 16 septembre prochains à l'Hôtel Delta de Sherbrooke;

Considérant l'intérêt de Madame Nicole Couture pour ce colloque ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser Madame Nicole Couture, conseillère à participer au Colloque Villes et Villages en santé les 15 et 16 septembre prochains à l'Hôtel Delta de Sherbrooke;
- b. que les deniers requis au montant de 310\$ plus les taxes (si applicables) pour les frais d'inscription, le cocktail et le banquet des Prix d'Excellence, soient puisés à même les disponibilités du poste 02 110 00 454 du budget 2011 de la municipalité;
- c. que les frais de déplacement soient puisés à même les disponibilités du poste 02 110 00 310.

Adoptée à l'unanimité

cc : Réseau québécois de Villes et Villages en santé
Nicole Couture
Trésorerie

13.2 Contribution annuelle pour 2011 – Entretien du parc-école Louis St-Laurent

5363-2011-07-05

Considérant le protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'École Louis-Saint-Laurent entre l'école, la Commission scolaire des Hauts-Cantons et la Municipalité intervenu en novembre 2005;

Considérant l'article 5.5 intitulé « Entretien du parc d'école » concernant l'établissement de la contribution annuelle à verser à l'école pour l'entretien du parc d'école;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 2 000\$ représentant la contribution 2011;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 701 90 970 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ecole Louis St-Laurent
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Trésorerie
Dossier

13.3 Subvention de démarrage « Marché du soir qui penche »

5364-2011-07-05

Considérant la recommandation du Comité de Développement Local (réunion du 14 juin) et à la demande adressée par la directrice générale des Comptonales;

Considérant la volonté de mettre sur pied une activité originale soit un « marché de nuit » ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011

Considérant que le conseil accepte la recommandation du comité de Développement Local à l'effet d'accompagner l'organisation de cette activité en fournissant un fonds de démarrage;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 1 500\$ à titre de fonds de démarrage à même les fonds réservés aux activités du Comité de Développement Local;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités des postes 02 621 00 649 et 02 621 00 699 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Comptonales
Trésorerie

13.4 Ville de Waterville – Tournoi de Golf du maire.

5365-2011-07-05

Considérant la tenue le 10 août 2011 du tournoi de golf du maire de la Ville de Waterville;

Considérant que la municipalité de Compton participe annuellement à cette activité;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau

IL EST RÉSOLU

- a. que monsieur le Maire Fernand Veilleux et Madame la conseillère Nicole Couture ainsi que le directeur général soient délégués comme représentants de Compton au tournoi de golf du Maire de la ville de Waterville au coût de 110\$ par participant;
- b. que les coûts se rapportant à ces participations soient affectés aux disponibilités des postes appropriés selon les fonctions des participants.

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Ville de Waterville
Trésorerie

14. Ressources humaines

15. Règlements

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 30 juin 2011

16.1 Expo Vallée de la Coaticook – Souper d'ouverture

5366-2011-07-05

Considérant la tenue le 4 août 2011 du souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011

Considérant que la municipalité de Compton délègue chaque année des représentants à cette activité;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland

IL EST RÉSOLU

- a que la municipalité de Compton procède à la réservation d'une table (8) lors de cet événement au coût de 350\$ et que Monsieur le maire (2), Madame Solange Masson (2), Monsieur Robert Paré (2) ainsi que le directeur général Jacques Leblond (2) soient délégués comme représentants de Compton à cet événement;
- b que les coûts se rapportant à ces participations soient affectés aux disponibilités des postes appropriés selon les fonctions des participants.

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Expo Vallée de la Coaticook
Trésorerie

**16.2 Tournoi de golf des gens d'affaires de la région de Coaticook
organisé par la CCIRC.**

5367-2011-07-05

Considérant la tenue le 17 août 2011 du 28 ième tournoi de golf des gens d'affaires de la région de Coaticook organisé par la CCIRC;

Considérant que la municipalité de Compton est membres de la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Coaticook;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU

- a que la municipalité de Compton délègue comme représentants de Compton à cet événement le maire et le directeur général Jacques Leblond et autorise le paiement de leurs frais d'inscription (115\$/ participant) ainsi que les frais de déplacement;
- b que les coûts se rapportant à ces participations soient affectés aux disponibilités des postes appropriés selon les fonctions des participants.

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Coaticook
Trésorerie

**16.3 Environnement/cours d'eau : Ramassage d'arbres morts sur la
rivière Moe et Coaticook.**

5368-2011-07-05

Considérant que suite aux inondations d'avril dernier plusieurs arbres ont été déracinés et entraînés dans le lit des rivières Moe et Coaticook;

Considérant que ces accumulations d'arbres risquent de causer des problèmes éventuellement;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

Considérant que le nombre élevé d'arbres nous empêche de pouvoir les retirer tous, des rivières compte tenu des coûts que cette opération pourrait entraîner;

Considérant qu'en principe l'enlèvement de ces arbres relèverait des riverains eux-mêmes mais que le nombre d'arbres qui gisent actuellement en bordure des rivières représente pour certains riverains un coût important;

Considérant que la municipalité veut intervenir aux endroits problématiques où les accumulations d'arbres morts pourraient entraîner des embâcles, nuire à l'écoulement des eaux ou risquer d'endommager nos infrastructures;

Considérant que nous avons demandé des prix pour effectuer ce genre de travail à 2 entrepreneurs spécialisés;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité de Compton octroie à Jean Robidas, le plus bas soumissionnaire conforme au taux de 45\$ / l'heure, le mandat de procéder à l'enlèvement de certains arbres morts gisant sur les abords de la Rivière Moe's soit près des puits municipaux et près du barrage Haseltine ainsi que sur les abords de la rivière Coaticook près des ponts Vaillancourt et de la Station ;
- b. que le montant maximum autorisé soit de 3 000\$ et que le tout soit effectué sous la responsabilité de M. Alain Beaulieu;
- c. que les deniers requis au paiement de ce mandat soient puisés à même les disponibilités du poste 02 460 00 521.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Jean Robidas
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

16.4 Félicitations : organisation de la Fête nationale

5369-2011-07-05

Considérant la tenue de la Fête nationale le 23 juin dernier;

Considérant que le conseil est satisfait des efforts déployés par tous ceux qui ont participé à l'organisation et à la tenue de cette activité ;

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

Que le conseil adresse à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'organisation et à la tenue de cette fête, leurs plus sincères remerciements et en particulier que ces remerciements soient adressés à Mme Martine Auray, aux bénévoles qui ont tenu le bar, à Monsieur Yvon Audet qui a permis l'utilisation d'une partie de son terrain pour les feux d'artifice, à Madame Francine Ferland, aux pompiers de la municipalité et aux employés de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

17. Parole aux conseillers

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011



No de résolution
ou annotation

M. le conseiller Mégré demande à ce que le terrain du Récré-O-Parc soit nettoyé des restes du feu de joie car ceci peut entraîner des blessures à ceux qui fréquentent le parc. Ce sera fait.

M. le conseiller Ferland demande des explications sur le projet soumis en regard du King's Hall. Il les a reçues.

M. le conseiller Groleau demande si la municipalité a fait appel pour une pelle mécanique sur le chemin Cochrane. Après discussions, il semble qu'il s'agit d'un privé.

M. le conseiller Mégré demande qu'on rappelle aux employés de respecter les limites de vitesse. Ce sera fait.

Mme la conseillère Couture a demandé si on avait répondu aux demandes du propriétaire des terrains situés de l'autre côté de la rivière Moe en face des puits municipaux. Le propriétaire a été rencontré.

M. le conseiller Mégré a redemandé un suivi concernant l'immeuble situé à côté de l'hôtel de ville. Le directeur général fournira un rapport lors de la prochaine rencontre.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen a questionné le conseil sur le mode de financement du point 12.3 remboursement rue Massé.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h36, clôture de la séance.

Fernand Veilleux
Maire

Jacques Leblond, avocat, OMA
Directeur général

Je, Fernand Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.